



CPCO

Comité des Pêches du Centre-Ouest
du Golfe de Guinée

***RAPPORT DE LA 9^{eme} SESSION DE LA CONFERENCE DES
MINISTRES (CM) DU COMITE DES PECHEES DU CENTRE
OUEST DU GOLFE DE GUINEE (CPCO)***

***14 - 16 DECEMBRE 2016
BOULEVARD PALACE HOTEL - MONROVIA - LIBERIA***

DECEMBRE 2016

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

1. La neuvième réunion de la Conférence des Ministres (CM) du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) s'est tenue à Monrovia au Liberia à Boulevard Place HOTEL, le 16 décembre 2016, faisant suite à la réunion du Comité Consultatif et de Coordination (CCC) organisée les 14 et 15 décembre 2016.

2. Les Ministres en charge des pêches et Chefs de Délégations de cinq (5) États membres du CPCO que sont la République du Bénin, la République de Côte d'Ivoire, la République du Ghana, la République du Liberia et la République Fédérale du Nigeria ont pris part à ladite rencontre. Le Ministre de la République Togolaise, absent s'est excusé.

3. Des représentants du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (BIRA-UA), de WorldFish, de la Commission de l'Union Européenne (CUE), du Centre Africain de Ressources Naturelles (CARN) de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Commission Sous-Régionale des Pêches / Projet Régional pour l'Afrique de l'Ouest (CSR/PRAO), de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), d'INFOPECHE, de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) et de Trygg Mat Tracking (TMT) ainsi que des personnes-ressources de la région ont participé à la réunion en qualité d'observateurs.

4. La liste des participants est jointe en **annexe 2**.

5. La séance d'ouverture a été présidée par **Son Excellence M. Joseph Njuma Boakai Sr.**, Vice-Président de la République du Liberia.

6. **M. Séraphin Dedi Nadje**, Secrétaire Général du CPCO, a souhaité la bienvenue aux participants. Au nom du Président en exercice du CPCO, son Excellence Madame Ayitey Hanny-Sherry, Ministre des Pêches et du Développement de l'Aquaculture de la République du Ghana, il a salué le Ministre Dr Moses M. Zinnah, et à travers lui, le Gouvernement de la République du Liberia, pour avoir accepté d'abriter la neuvième Conférence des Ministres du CPCO. Il a rappelé le contexte de la rencontre et a passé en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. Puis il a annoncé le thème de la conférence portant sur « *Commerce du poisson et valeur ajoutée au secteur de la pêche pour les bénéfiques sociaux et économiques de nos populations* ». M. Dedi Nadje a enfin exprimé ses remerciements à tous les partenaires qui appuient fortement le CPCO et, en particulier, les invités spéciaux de cette neuvième session de la Conférence des Ministres que sont les Représentants de la FAO, de l'UA, de WorldFish et de l'Autorité Maritime du Liberia.

7. Dans son discours introductif, le Président de séance, **Dr Moses M. Zinnah**, Ministre de l'Agriculture de la République du Liberia, a souhaité la bienvenue aux participants ainsi qu'un agréable séjour au Liberia. Il a souligné l'importance socio-économique du secteur de la pêche dans la sous-région et les contraintes majeures à l'accroissement durable de cette contribution. Il a relevé les nombreux défis et barrières auxquels est confrontée l'amélioration du commerce du poisson dans la sous-région, y

compris l'absence de financements et d'infrastructures appropriés, des technologies inadéquates engendrant d'importantes pertes après-capture, des barrières tarifaires et non-tarifaires et l'absence de routes et d'électricité dans la plupart des communautés de pêche. À cet effet, Dr Zinnah a insisté sur le besoin de procéder à une libéralisation du commerce à travers l'harmonisation des politiques et réglementations pour améliorer la circulation des produits de la pêche dans la sous-région.

8. **L'Honorable Njuma Boakai Sr.** a souligné l'importance du thème de la Conférence. Il estime que cela est tout à fait approprié et compatible avec la priorité du Gouvernement dans le cadre de la Transformation de l'Agriculture du Liberia (LATA) qui vise à repositionner le secteur agricole au sommet de l'Agenda de la Transformation (AT) du Liberia. Il a indiqué que la LATA est une initiative novatrice qui est fortement axée sur plusieurs chaînes de valeur des produits de base, y compris les pêches, que le Liberia dispose d'un avantage comparatif pour transformer le secteur agricole. M. le Vice-Président a mis l'accent sur les réalisations importantes du Gouvernement du Liberia à travers l'institutionnalisation de cadres juridiques et réglementaires pour le développement durable du secteur de la pêche. Avant de déclarer ouverts les travaux de la neuvième session de la Conférence des Ministres du CPCO, l'Honorable Njuma Boakai Sr. a invité les participants à se pencher sur les cinq éléments : (i) veiller à ce que les activités du CPCO soient étroitement alignées sur les mécanismes de planification et de financement durables de la CEDEAO et de l'UA ; (ii) veiller à ce que les États membres du CPCO ratifient et mettent en œuvre l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du Port ; (iii) renforcer le commerce du poisson et le développement dans la région ; (iv) poursuivre l'approche régionale de gestion des ressources halieutiques ; v) mettre en place des mécanismes permettant aux États membres et aux partenaires au développement d'accroître leurs ressources financières et techniques afin d'aider le CPCO à remplir son mandat.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. L'ordre du jour a été présenté par le Président de séance aux participants qui l'ont adopté à l'unanimité comme indiqué en **annexe 1**.

10. **M. Nemorius N. Peng-Yir** de la Commission des pêches du Ghana a, au nom du Directeur des pêches du Ghana, Président en exercice du CCC, procédé à la présentation du rapport dudit comité contenant les résultats de l'exercice 2016, les contributions techniques des partenaires et le plan d'action 2017 accompagné du budget y afférant.

III. PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DU SECRÉTARIAT DU CPCO

a) Suivi de la mise en œuvre des recommandations de 2015 :

11. Pour chacune des dix (10) recommandations de la Conférence Ministérielle de 2015, les progrès réalisés dans la mise en œuvre sont résumés ci-après :

Recommandation 1 : L'adoption du Projet Renseignement en matière de pêche et appui au système de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) en Afrique de l'Ouest.

- ✓ ***Le Projet a été adopté et est en cours de mise en œuvre.***

Recommandation 2 : La poursuite de l'audit des comptes annuels du CPCO, par l'unité d'audit du Ministère des Pêches et du Développement de l'Aquaculture du Ghana en attendant le recrutement d'un auditeur privé.

- ✓ ***L'audit a été réalisé et le rapport est disponible.***

Recommandation 3 : La mise à disposition par les États membres de cadres pour renforcer le personnel du CPCO.

- ✓ ***Seul le Ghana a renouvelé son personnel mis à la disposition du CPCO. Il a été procédé à un recrutement de personnel en communication et en commerce de poisson.***

Recommandation 4 : Le paiement des contributions par les États membres : Les Ministres et Chefs de délégations ont engagé leurs États à régler leurs contributions financières régulièrement pour le bon déroulement des activités du Comité.

- ✓ ***Outre la contribution volontaire de la Côte d'Ivoire pour la prise en charge du Secrétaire Général, régulièrement acquittée, le Bénin et le Ghana ont effectivement contribué au budget de 2016. Les contributions statutaires du Nigeria, du Togo, du Liberia et de la Côte d'Ivoire sont toujours en souffrance et cela depuis plusieurs années.***

Recommandation 5 : La collaboration entre le CPCO et la CEDEAO. À cet effet le Secrétaire Général est invité à se rapprocher de la Commission en vue d'identifier les domaines de coopération.

- ✓ ***Le rapprochement institutionnel du CPCO et de la CEDEAO est en cours sous l'égide de l'UA et de l'UE. À cet effet, une réunion entre les deux organisations s'est tenue le 17 février 2016, à Abuja au Nigeria, à l'issue de laquelle un chronogramme d'action a été élaboré.***

Recommandation 6 : La prise en compte de la pêche dans les programmes nationaux d'investissements agricoles afin de bénéficier des appuis des institutions partenaires au développement.

- ✓ ***Le processus de prise en compte des pêches dans les programmes prioritaires est en cours, notamment par le biais du mécanisme de croissance bleue, du Programme Détaillé de Développement de***

l'Agriculture en Afrique (PDDAA/CAADP) et de la mise en œuvre de la déclaration de Malabo.

Recommandation 7 : La ratification des instruments internationaux pertinents relatifs au secteur des pêches, tels que l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du Port, afin de bénéficier auprès des partenaires, des appuis prévus par ces instruments.

- ✓ ***Les activités d'appui du CPCO aux États membres ont été réalisées. Le Ghana et le Togo ont ratifié l'accord. Le processus de ratification est en cours et avancé dans la plupart des autres États membres du CPCO.***

Recommandation 8 : Les États membres et le Secrétariat du Comité sont invités à mettre en œuvre le mécanisme de demande et de sécurisation des documents d'autorisation de pêches (licences) identifiés dans le cadre du Protocole d'accord (MoU) entre le CPCO et NAFAG et à étendre cette procédure à l'ensemble des Organisations des pêches de l'espace CPCO.

- ✓ ***Le Secrétariat du CPCO a poursuivi la collaboration avec les Organisations professionnelles des pêches de la région et avec les États membres pour les vérifications et la sécurisation des documents d'autorisations de pêche.***

Recommandation 9 : L'établissement de l'Université Mondiale des Pêches de la FAO (WFU) : Le Secrétariat du Comité est invité à poursuivre la collaboration avec le Gouvernement de la Corée de même que les États membres et à soutenir le projet au Comité des Pêches (COFI) de la FAO de 2016 afin de faire aboutir cette initiative.

- ✓ ***Le Secrétariat du Comité et les États membres soutiennent l'établissement de WFU. La collaboration avec le Gouvernement de la Corée s'est poursuivie avec l'admission de quatre (4) experts des pêches de la région du CPCO au programme « Éducation et formation en technologie et politique des pêches », à l'Université Nationale de Puykyong (PKNU).***

Recommandation 10 : Appuis du Programme Indicatif Régional de l'UE : Poursuivre les échanges avec la CUE, l'UA, la CEDEAO et les autres Organisations Régionales de Pêche (ORP) de l'Afrique de l'Ouest en vue de la mobilisation de l'appui financier du Programme Indicatif Régional assuré par le Fonds Européen du Développement (FED), pour renforcer les capacités de gestion régionale et lutter contre la pêche INN.

- ✓ ***Le Secrétariat du CPCO appuie le processus de formulation du Programme « Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest (PESCAO) ». Le document de projet est en cours d'adoption auprès de la CUE et de la CEDEAO.***

b) Activités programmées et exécutées :

12. La plupart des activités planifiées par le Secrétariat du CPCO ont été exécutées. Deux faits marquants peuvent être notés sur le plan institutionnel : (i) la ratification de l'Accord de siège, conférant un statut diplomatique au Comité, et (ii) le processus d'arrimage en cours du CPCO et de CSRP à la CEDEAO sous l'égide de l'UA et de l'UE.

13. Parmi les résultats obtenus on peut noter :

- ✓ Le renforcement du partenariat à travers d'une part le suivi de la collaboration entre la CEDEAO et les ORP d'Afrique de l'Ouest et d'autre part la signature de trois nouveaux accords de financement avec la FAO, la COMHAFAT et WorldFish. Ces accords concernent respectivement (i) la mise en œuvre du TCP/RAF/3512 pour le renforcement de la collecte systématique de données sur les pêches en Afrique de l'Ouest, (ii) la revue du cadre juridique des pêches des États membres du CPCO et l'opérationnalisation des instruments nationaux, régionaux et internationaux ainsi que (iii) la promotion du commerce du poisson et des produits de pêche dans la région.
- ✓ L'appui à l'opérationnalisation du Groupe de travail régional Afrique de l'Ouest (WATF) pour combattre la pêche INN : organisation de consultations sur le coût de la pêche INN dans la sous-région ; appui aux activités de SCS sur la demande des membres du WATF ; tenue de deux réunions du WATF ; organisation d'un atelier régional de formation sur l'analyse du renseignement sur les pêches, renforcement de la planification du SCS au niveau régional et de la coopération régionale et présentation des rapports d'études ; tenue d'ateliers de formation au niveau national et engagement des experts à appuyer la mise en œuvre et le renforcement des capacités des membres des Groupes de travail nationaux du WATF.
- ✓ Le renforcement du cadre légal d'établissement du CPCO à travers le suivi de la signature de l'accord de siège respectivement par les Ministres en charge des pêches du Ghana et la Côte d'Ivoire, ainsi que des appuis réguliers à la facilitation des actions de ratification des instruments internationaux pertinents de gestion des pêches par les États membres du CPCO.

c) Bilan financier de l'exercice 2016 :

14. Le montant du budget 2016 du CPCO était estimé à **1.006.000 USD**. Le montant cumulé des ressources financières mobilisées pour le financement des activités au cours de la période s'élève ainsi à 660.810,76 USD, dont 480.000 USD comme contribution des partenaires, soit environ 72% du budget. La contrepartie financière des États membres a quant à elle été mobilisée à environ 45%, Bien que ce taux soit en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente, il reste relativement faible pour assurer un fonctionnement correct du Comité.

15. Le rapport technique et le bilan financier 2016 ont reçu le quitus de la Conférence des Ministres.

IV. PRÉSENTATION DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET DU MANUEL DE PROCÉDURES DU CPCO

16. La Conférence des Ministres a pris bonne note du règlement intérieur, du règlement financier et du manuel de procédures préparés par le Secrétariat du CPCO. Elle a instruit le CCC pour un examen approfondi des documents en vue de lui permettre de les analyser lors de sa prochaine session pour approbation éventuelle.

V. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

V.1 Le Groupe de travail Afrique de l'Ouest (WATF)

17. **M. Duncan Copeland**, Représentant de TMT (Trygg Mat Tracking) a fourni une mise à jour du projet « Renseignement Pêche et SCS en Afrique de l'Ouest » et du WATF qu'il appuie. Les activités et résultats obtenus pour 2016 ainsi que le plan de travail proposé pour 2017 ont été passés en revue. Le présentateur s'est ensuite concentré sur la prospection au-delà de la phase actuelle du projet, qui s'achève en octobre 2017. Suite à une évaluation à mi-parcours positive du projet, le bailleur de fonds Norad (Gouvernement de la Norvège) a initié le développement d'une phase 2 devant démarrer en novembre 2017 pour assurer la continuité des activités.

18. Les priorités proposées pour la deuxième phase consisteront à : (i) continuer d'appuyer la plate-forme régionale de communication et le renseignement ; (ii) renforcer davantage les capacités, en mettant l'accent sur les compétences analytiques ; (iii) continuer à renforcer les Groupes de travail nationaux ; (iv) mettre en place l'équipe technique, en mettant l'accent sur l'expertise régionale ; (v) renforcer l'appui politique ; (vi) renforcer la coopération entre le WATF et d'autres États (voisin / pavillon / port / marché); et (vii) veiller à ce que les activités complètent les autres initiatives dans la région, soient coordonnées à elles et s'appuient sur elles. Les participants se sont réjouis de la phase 2 et ont bien noté que les leçons tirées de la phase 1 seront prises en compte.

V.2 Le Projet UE « Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest (PESCAO) »

19. La présentation a été faite par **Mme Isabelle Viallon** de la CUE. Mme Viallon a précisé que le projet fait partie de la programmation régionale de l'UE et se concentre sur les questions régionales en complémentarité avec la coopération au niveau national, y compris le PRAO. Trois priorités ont été définies lors de la réunion d'Abuja, en février 2016. Ces priorités, qui constituent les trois résultats du projet, sont les suivantes : i) gouvernance régionale ; (ii) SCS et la pêche INN et (iii) les ressources marines partagées.

20. L'appui attendu au CPCO peut se résumer comme suit : coopération accrue avec la CEDEAO et la CSRP ; et renforcement institutionnel (sous la Composante 1) ; recrutement d'un expert SCS permanent ; subvention pour appuyer les activités du Groupe de travail et du matériel (y compris le VMS régional) ; soutien aux États membres en partenariat avec l'EFCA (séances de formation, plans nationaux INN, etc.), et sur demande (Composante 2). Sous la Composante 3 du projet, il est prévu de procéder à des appels à propositions à l'attention des instituts scientifiques, des organisations de pêcheurs, des organisations internationales, etc. Le CPCO et les États participeront à tous les projets dans leur zone géographique de compétence. C'est une première étape dans la coopération formelle et un bon moyen pour les ORP et les pays côtiers de sensibiliser les politiciens sur les questions de pêche. Ceci est également important pour la crédibilité du CPCO et les États membres du CPCO devraient s'engager à participer au processus de mise en œuvre du projet.

21. Mme VIALON a informé les participants sur les prochaines étapes, en particulier la consultation des États membres de l'UE (premier trimestre 2017), la signature par la CEDEAO (premier semestre 2017) et le lancement de la mise en œuvre (2018).

V.3 L'Initiative pour la Transparence dans la pêche (FiTI)

22. M. **Jean Louis Kromer** de la BAD a présenté l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI) qui est une initiative mondiale multipartite visant à améliorer la pêche responsable grâce à la transparence et à la participation. FiTI a l'intention de publier régulièrement les informations suivantes : i) les titulaires de droits de pêche, les licences et les accords de pêche) ; ii) le montant du versement pour le droit de pêche et iii) la quantité de poissons capturée dans un pays donné. FiTI est actuellement dans sa phase conceptuelle (avril 2015 - mars 2017). Tout pays adhérant au FiTI devrait établir un Groupe National Multipartite (GNM) avec une représentation égale du Gouvernement, du secteur privé et de la société civile, qui seront tenus de fournir conjointement l'information à publier et de l'approuver. Les étapes pour qu'un pays devienne adhérant à FiTI ont été expliquées ainsi que les cinq étapes d'adhésion.

23. La présentation a également souligné pourquoi un pays devrait adhérer à FiTI. On s'attend à ce que FiTI, au fil du temps, permette aux gouvernements de prendre des décisions mieux informées pour assurer la durabilité à long terme des ressources marines. Les avantages indirects de l'adhésion à FiTI sont une contribution à la lutte contre la pêche INN et la corruption, la stabilité sociale, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la confiance accrue pour des investissements. La prochaine étape cruciale sera la deuxième Conférence FiTI qui se tiendra à Bali (Indonésie) le 27 avril 2017, au cours de laquelle les normes mondiales FiTI seront approuvées, le premier Conseil d'Administration International FiTI sera lancé et on s'attend à ce qu'un plus grand nombre de pays expriment l'intérêt à y adhérer.

24. En complément à la communication précédente, **M. Mohamed Salem Louly** du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime de la Mauritanie et Point Focal de FiTI, a fait une présentation sur « La Mauritanie sur le chemin de la mise en œuvre de

FiTI». L'objet de la communication est de passer en revue les progrès enregistrés par la Mauritanie dans la mise en œuvre de FiTI.

25. M. Louly a d'abord fait ressortir l'importance du rôle de levier de l'économie nationale que joue le secteur des pêches. Il a ensuite situé la démarche de transparence dans le secteur dans son contexte historique. En cela, il a rappelé diverses étapes, à commencer par la réflexion engagée, en octobre 2012, sur l'opportunité d'intégrer le secteur de la pêche dans l'initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE), jusqu'au lancement, par son Excellence, Monsieur Mohamed Ould Abdelaziz, Président de la République, de l'Initiative FiTI, lors de la Conférence de Haut niveau sur la Transparence et le Développement durable en Afrique, tenue, à Nouakchott, les 19 et 20 janvier 2015.

26. Les actions réalisées jusqu'ici par le pays sur le chemin de la mise en œuvre de l'initiative concernent notamment : (i) la réforme du cadre juridique et institutionnel (nouvelle stratégie de 2015-2019 et nouveau Code des pêches) ; (ii) la concertation nationale en vue de la formation du GNM ; (iii) la contribution à l'élaboration des principes fondateurs approuvés lors de la première conférence internationale de FiTI réunie à Nouakchott en février 2016 et (iv) l'effort financier conséquent consenti par la Mauritanie pour assurer la prise en charge de la phase de conception prévue pour durer 24 mois. M. LOULY a enfin exposé la feuille de route des actions à venir et qui s'inscrivent dans la droite ligne des étapes définies par la « Note d'orientation à l'intention des pays engagés dans la mise en œuvre de FiTI », récemment communiquée par le Secrétariat International de l'Initiative.

V.4 Le Projet Régional en Afrique de l'Ouest (PRAO) - Liberia

27. **M. Yevevou Z. Subah**, Coordonnateur du PRAO-Liberia a présenté les principales activités, les résultats, les impacts, les leçons apprises et les prochaines étapes du processus de mise en œuvre du projet. L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités du Liberia en matière de gouvernance et de gestion de pêcheries ciblées, réduire la pêche illégale et accroître la valeur ajoutée des produits de la pêche. La première phase a été bouclée en septembre 2016 et la transition est en cours pour la deuxième phase prévue en 2018. Les participants ont apprécié les résultats obtenus.

V.5 Le Plan de gestion des pêches du Ghana

28. La présentation a été faite par **Mme Matiuda Quist** de la Commission des Pêches du Ghana. Mme Quist a mis en évidence les cinq (5) questions clés qui ont été identifiées lors des consultations avec les parties prenantes en vue d'être adressées. Il s'agit notamment des éléments suivants : i) effort de pêche excessif exercé dans toutes les pêcheries ; ii) informations insuffisantes sur la biologie et les stocks halieutiques ; iii) faiblesse de l'application de la réglementation des pêches ; iv) faibles niveaux de protection de la biodiversité marine et (v) procédures inadéquates pour la certification des poissons destinés à l'exportation. Cela a conduit à l'élaboration du Plan de gestion des pêches du Ghana qui constitue une politique nationale de gestion du secteur des pêches maritimes pour la période 2015 - 2019. Pour répondre à ces questions clés, les

parties prenantes de tous les organismes de pêche ont été consultées pour fournir leurs contributions. Un certain nombre d'interventions ont finalement été retenues et documentées. Parmi ces interventions figure la promulgation d'une saison de fermeture pour toutes les catégories de pêcherie, mais à différents niveaux. La saison de fermeture a été instaurée pour un mois, du 1^{er} au 30 novembre 2016, pour les chalutiers qui ciblent les ressources démersales.

V.6 L'Initiative Croissance Bleue de la FAO

29. La présentation a été faite par **M. Martinus VanDerKnaap**, Fonctionnaire de la FAO chargé des pêches et de l'aquaculture au Bureau régional pour l'Afrique. Les participants pensent que les concepts Initiative Croissance Bleue et Économie Bleue restent vagues et qu'il devrait y avoir davantage de sensibilisation sur le processus et sur comment distinguer l'Initiative Croissance Bleue de l'Approche écosystémique des pêches (AEP). Il semble y avoir des similitudes entre les deux approches en ce qui concerne les aspects environnementaux, économiques et sociaux.

30. L'avantage du processus Initiative Croissance Bleue a été reconnu par les participants avec la consultation des populations au niveau le plus bas et des officiels au haut niveau au cours des réunions des parties prenantes. Le processus Initiative Croissance Bleue peut soutenir le secteur de la pêche, mais aussi d'autres secteurs liés aux océans (comme l'énergie, les activités extractives comme le pétrole, les nodules de manganèse, les algues, etc.).

V.7 Programme “Améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté à travers le commerce intra-régional de poisson en Afrique sub-saharienne”

31. Le programme Commerce du poisson, présenté par **M. Theodore O. Antwi-Asare** de l'Université du Ghana, est un projet financé par la CUE et mis en œuvre par WorldFish, l'Agence du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et BIRA-UA. Le programme vise à renforcer les chaînes de valeur et, avec un accent sur la durabilité, permet un meilleur accès aux marchés intra-régionaux et améliore en conséquence la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les revenus en Afrique subsaharienne.

32. Peu de temps après les consultations des parties prenantes et le lancement technique du programme (du 2 au 4 mars 2015), WorldFish a finalisé les Protocoles d'accord avec neuf Universités africaines où les étudiants étaient impliqués dans la recherche sur le terrain. Il s'agit de l'Université d'Agriculture et de Ressources Naturelles de Lilongwe (LUANAR-Malawi), l'Université de Western Cape (Afrique du Sud) et l'Université de Dar es Salaam (Tanzanie) dans le Corridor sud; l'Université de Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), l'Université d'Ibadan (Nigeria), Université Cheikh Anta Diop (Sénégal) et l'Université du Ghana (Ghana) dans le Corridor ouest; l'Université de Douala (Cameroun) dans le Corridor central ; et l'Université Makerere (Ouganda) dans le Corridor est.

33. Les résultats des recherches dans les pays du CPCO (Corridor de l'ouest) montrent un mouvement massif de poissons d'un pays à l'autre. Les défis et les opportunités ont été identifiés, tels que les obstacles routiers et commerciaux, les mauvaises routes, les procédures d'importation et d'exportation peu claires et les documents encombrants. Des recommandations ont été formulées pour être incluses dans les politiques et les stratégies nationales et régionales pour catalyser le commerce, en particulier pour les femmes transformatrices et commerçantes.

34. Il y a un besoin urgent d'associer les Universités aux recherches sur le terrain pour aligner l'enseignement et la recherche universitaires sur les priorités nationales et régionales en matière de développement des pêches. Cela rendra les Universités plus pertinentes au programme de développement national/régional et permettra de veiller à ce que les étudiants diplômés aient plus de chances de trouver un emploi, que ce soit dans les départements/ministères responsables de la pêche ou du secteur privé.

VI. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS 2017 DU CPCO.

35. Le Secrétaire Général du CPCO ambitionne de diversifier les domaines d'intervention et les partenaires du CPCO afin de couvrir progressivement les différents axes de son mandat. Ainsi, pour l'année 2017, il se propose de poursuivre les activités en cours qui comprennent : (i) lutte contre la pêche INN ; (ii) promotion du commerce du poisson ; (iii) renforcement de la collecte systématique de données sur les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest ; (iv) renforcement de la collaboration avec la recherche et les programmes régionaux de gestion des pêches ; (v) poursuite de la collaboration avec les programmes régionaux et les institutions d'intégration africaine et régionale.

36. Le montant total du budget de l'exercice 2017 s'élève à **Un Million Quatre Vingt Trois Mille Cinq Cent Dollars US (1.083.500 USD)** dont 250.000 attendus des contributions des États membres.

37. Quitus a été donné par la Conférence des Ministres au Plan de travail 2017 et au budget correspondant. Une copie des documents est donnée en **annexe 3**.

VII. SESSION INTERACTIVE AVEC DES DÉCLARATIONS DE HAUT NIVEAU DE L'UA, DE WORDFISH, DE LA FAO ET DE L'AUTORITÉ MARITIME DU LIBERIA

38. **Dr Mohamed Seissay** de BIRA-UA a fait une déclaration sur la Politique de l'UA sur le commerce du poisson et la valeur ajoutée sur les ressources halieutiques pour le développement des pays côtiers, au nom du Directeur de l'UA. Il a informé les participants que l'UA, en partenariat avec WorldFish et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) met en œuvre un projet intitulé « Améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté à travers le commerce intra-régional en Afrique subsaharienne » et un projet « Renforcer les capacités institutionnelles pour améliorer la gouvernance du secteur des pêches en Afrique », avec l'appui de l'UE. Ce sont quelques-unes des actions que BIRA-UA s'est engagé dans cette région dans le

cadre de la mise en œuvre de la politique panafricaine des pêches et de l'aquaculture, et de la Déclaration de Malabo.

39. Ces projets comprennent des composantes visant à renforcer les capacités des États membres et des autres parties prenantes à mieux intégrer le commerce intra-régional du poisson dans leurs programmes de développement et de sécurité alimentaire. Il est important d'aider les États membres et les régions à formuler des politiques régionales réalistes en matière de commerce du poisson qui favorisent d'abord et avant tout le commerce intra-régional du poisson. M. Seissay a rappelé que les États membres de cette sous-région sont bénéficiaires de ces projets. Il a promis que BIRA-UA est disposé et ouvert à collaborer avec le CPCO dans la mise en œuvre des activités dans cette sous-région, en assurant des synergies, en minimisant les doubles emplois et les gaspillages de ressources tant nécessaires.

40. **Dr Sloans Chimatiro** de World Fish Centre a fait une déclaration sur la recherche pour valoriser le commerce informel du poisson en Afrique de l'Ouest, au nom du Coordonnateur régional pour l'Afrique de WorldFish. Il a rappelé l'importance du thème de la Conférence, comme le commerce est primordial dans la gestion des pêches. Pour cette raison, WorldFish, en partenariat avec BIRA-UA et le NEPAD, met en œuvre le Programme commerce du poisson. C'est grâce à ce programme que WordFish a apporté une modeste contribution au plan de travail du CPCO pour 2017.

41. Il a indiqué que leur travail de recherche a été effectué par les Universités nationales pour lesquelles des bourses sont offertes aux étudiants pour mener des recherches et utiliser les données pour compiler leurs mémoires de maîtrise ou thèses de doctorat. Un accord a été conclu avec neuf Universités dans quatre régions d'Afrique dont trois sont dans la région du CPCO, à savoir l'Université du Ghana, l'Université Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire et l'Université d'Ibadan au Nigeria. La quantification de la structure, des produits et de la valeur du commerce informel transfrontalier a donné lieu à d'importantes recommandations sur les politiques, les procédures de certification, les normes et les règlements régissant le commerce transfrontalier du poisson.

42. Dr Sloans a insisté sur le besoin urgent pour les gouvernements : (i) de procéder à des révisions de leurs méthodes nationales de collecte de données transfrontalières pour s'assurer que toutes les espèces de poissons et toutes les quantités faisant l'objet d'échanges non officiels sont également enregistrées ; (ii) de former les transformateurs de poisson et les commerçants sur les meilleures techniques de traitement et de manipulation, respectivement ; (iii) de réviser leurs politiques commerciales nationales dans le but d'intégrer le poisson dans le portefeuille/annexe de produits et d'assurer un meilleur accès au marché pour les produits de la pêche et de promouvoir l'intégration régionale par un meilleur commerce du poisson en harmonisant et en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce du poisson, les barrages routiers et les redevances pour les commerçants transfrontaliers de poisson ; (iv) veiller à ce que le respect des procédures d'approbation des importations et des exportations ne soit pas lourd pour les commerçants, en particulier pour les femmes ; (v) mettre en place des procédures communes d'évaluation de la conformité à utiliser par tous les pays pour

tester, inspecter et certifier les produits de la pêche à des fins d'importation et d'exportation ; (vi) mettre en œuvre le système de transit routier inter-États de la CEDEAO (ISRT) qui permet de garantir que les marchandises en transit circulent facilement sans avoir à payer de droits ou d'autres frais ; (vii) réduire les incohérences dans les documents requis pour les exportations et les importations de poisson, conformément au Programme de libéralisation du commerce de la CEDEAO (ETLS) ; (viii) promouvoir la création d'associations de commerçants de poisson ; (ix) assurer un environnement de travail sécurisé et des moyens d'existence rentables pour les femmes ; (x) appuyer le CPCO afin que l'institution puisse coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux et régionaux de développement des pêches qui soient cohérents avec le programme d'intégration régionale de l'UA.

43. Dr Sloans a également souligné la nécessité de soutenir les gouvernements aux niveaux national, régional et international. Par exemple, la CEDEAO devrait aider ses États membres à mettre en œuvre l'Union douanière, qui comprend un tarif extérieur commun (TEC) avec une nomenclature douanière commune, afin de rendre les procédures douanières plus transparentes, de les suivre facilement et de réduire les retards aux frontières. D'autre part, les universités nationales et les institutions de recherche internationales et nationales devraient aider les gouvernements à prendre des décisions de politiques en matière de commerce transfrontalier basées sur des évidences à travers des recherches et des innovations ainsi qu'une diffusion des connaissances générées par la recherche.

44. **M. Germain DasyIva**, Représentant de la FAO en Côte d'Ivoire, a fait une déclaration au nom du Sous-Directeur général et Représentant Régional de la FAO pour l'Afrique. Il se réjouit du fait que le thème de la Conférence soit en droite ligne avec les objectifs stratégiques de la FAO ainsi que son Initiative Régionale visant à soutenir l'intensification durable de la production et le développement de la chaîne de valeurs. Il a relevé trois points importants pour la FAO en ce qui concerne le commerce de poisson et, plus globalement, la gestion durable des ressources naturelles ont été relevés. Il s'agit précisément : (i) de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), négocié sous l'égide de la FAO qui encourage tous les pays à y adhérer ; l'Initiative en faveur de la Croissance Bleue qui renferme également un ensemble de décisions, d'adoption de pratiques et de mesures réglementaires qui permettent de tirer un meilleur parti des océans, des mers et des zones côtières ; la réduction des pertes après capture, à travers la transformation du poisson, qui participe de la valorisation des produits halieutiques et de l'amélioration des revenus des communautés de pêche, particulièrement les femmes. Pour la FAO le cadre offert par le CPCO paraît un des plus appropriés pour le partage des expériences entre les pays, notamment celle sur la technologie FAO-Thiaroye de fumage du poisson introduite récemment. La FAO réitère sa disponibilité et son engagement à poursuivre son appui au CPCO notamment pour ces trois initiatives et instruments.

45. **Dr James Kollie, Jr.** de l'Autorité maritime du Liberia a fait une déclaration sur les défis et les opportunités des questions de sécurité maritime pour une gestion régionale des pêches. Il a souligné que la « sécurité maritime » est en effet « la sécurité nationale

» et exige et mérite toute l'attention nécessaire des divers acteurs étatiques. Il a noté que les crimes et activités criminelles, nationaux et transnationaux, qui se déroulent dans le milieu maritime, comprennent le terrorisme, la traite des êtres humains, le vol à main armée contre les navires, le trafic de drogue, la contrebande de migrants et la pêche INN. Il a reconnu la complexité et l'étendue de la nature des activités criminelles dans le milieu maritime. C'est précisément pourquoi une coopération étendue entre les services répressifs au sein des gouvernements nationaux et entre les États membres est extrêmement importante. De même le rôle et les responsabilités du CPCO restent particulièrement importants et critiques dans les activités criminelles telles que la piraterie et la pêche illégale dans l'environnement dès lors que les frontières ne sont pas habitées et qu'il n'y a pas de barrières physiques. C'est une coïncidence que la pêche INN figure en tête de la liste des menaces – devant le trafic d'êtres humains, de stupéfiants et d'armes, et que les pays d'Afrique de l'Ouest se préoccupent de plus en plus de cette menace qui est devenue un facteur économique clé.

46. Dr Kollie a mentionné l'absence de programmes complets de surveillance, de contrôle et de surveillance (SCS) des eaux côtières ou des zones maritimes de la plupart des États africains comme un défi essentiel pour la lutte contre plusieurs questions de sécurité maritime, y compris la lutte contre la pêche INN. Un autre défi relevé est le manque de collaboration et de coopération accrues entre les États côtiers et les États du port. Malgré les défis qui se posent pour renforcer la gouvernance des pêches et renforcer la sécurité maritime, les possibilités de gestion des pêches nationales et régionales restent prometteuses, mais la mise en œuvre de la sécurité exigera un effort plus concerté aux niveaux national, régional et mondial.

47. Dr Kollie a conclu en demandant l'harmonisation des lois des États en adhérant à tous les instruments juridiques internationaux pertinents et en intégrant ces conventions dans leur législation nationale et en formant le personnel responsable de leur mise en œuvre, en particulier dans le système judiciaire. Il a également encouragé les États membres du CPCO à continuer de renforcer leur collaboration dans la mesure où ils s'efforcent de traiter les questions de gestion des ressources halieutiques malgré la menace posée par la pêche INN.

VIII. RECOMMANDATIONS

48. Aux termes des échanges, la Conférence des Ministres a formulé les neuf (9) recommandations suivantes :

Recommandation 1 : *Règlement intérieur, règlement financier et manuel de procédures.* Les États membres vont procéder à un examen approfondi des documents pour soumission à la prochaine Conférence Ministérielle. Ils se sont engagés à fournir leurs observations au Secrétariat du CPCO à la fin du premier trimestre 2017 pour leur prise en compte.

Recommandation 2 : *Projet « Appui au renseignement et à la surveillance des pêches en Afrique de l'Ouest ».* Les États appuient la mise en place d'une deuxième phase du

projet pour continuer à développer et renforcer le WATF (Groupe de travail Afrique de l'Ouest).

Recommandation 3 : *Projet « Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest (PESCAO) »*. Les États membres sollicitent la Commission de l'UE de continuer à associer le Secrétariat Général du CPCO au processus en cours.

Recommandation 4 : *Initiative pour la Transparence dans la pêche (FitI)*. Les États membres du CPCO ont été encouragés à adhérer à l'initiative dans le cadre des politiques de gestion durable des ressources halieutiques. Le Secrétariat du CPCO a été invité à poursuivre la collaboration pour appuyer l'initiative dans la région.

Recommandation 5 : *Projet Régional pour l'Afrique de l'Ouest (PRAO)*. La Coordination du PRAO est encouragée à finaliser le document de projet du Liberia et de la Côte d'Ivoire pour la prochaine phase et à impliquer le CPCO dans la coordination du PRAO dans la sous-région.

Recommandation 6 : *Gestion durable des ressources halieutiques*. Le Secrétariat du CPCO est invité à appuyer les États membres à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional de gestion des pêches qui faciliterait :

- l'harmonisation des mesures de gestion des stocks partagés ;
- l'élaboration d'une loi pour soutenir la mise en œuvre de la fermeture de la saison ;
- l'évaluation des stocks au niveau régional, en particulier pour les stocks transfrontaliers ;
- l'identification des zones sensibles pour les AMP (Aires Marines Protégées) dans la sous-région
- l'adoption d'une approche intégrée pour suivre et contrôler les activités des navires ;
- l'échange et le partage d'informations et de données ;
- l'échange de personnel et d'expertise en matière de pêche ;
- la collaboration avec les organismes régionaux sur les stratégies de SCS pour lutter contre la pêche INN ;

Recommandation 7 : *Initiative Économie Bleue*. La FAO a été invitée à aider à formuler des interventions sur l'Initiative pour les pays de la sous-région sous forme de projets pilotes et de contribuer à créer un environnement propice. Une attention particulière devrait être accordée à l'aquaculture en général et à la mariculture en particulier. En outre il a été recommandé à la FAO d'aligner l'Initiative Croissance Bleue avec les institutions de l'Union africaine et veiller à ce que l'Initiative Croissance Bleue ne devienne pas une activité autonome. Une attention particulière doit être accordée à la réduction des pertes après récolte et à la préparation de plans de gestion des pêcheries harmonisés (sous) régionaux (notamment en ce qui concerne les saisons de fermeture coordonnées). Les États membres recommandent vivement à la FAO de piloter ces deux dossiers.

Recommandation 8 : *Programme WordFish/NEPAD/BIRA-UA “Améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté à travers le commerce intra-régional de poisson en Afrique sub-saharienne”*. Les Universités doivent être associées aux recherches sur le terrain pour aligner l’enseignement et la recherche universitaires sur les priorités nationales et régionales en matière de développement des pêches. En lien avec le thème, les États membres sont invités à fournir l’appui technique nécessaire à la recherche et à accorder une attention toute particulière au commerce du poisson à l’échelle nationale et régionale pour l’amélioration des moyens d’existence durables des populations.

Recommandation 9 : *Plan de travail du CPCO pour 2017*. Les États membres sollicitent l’appui de l’UA pour la mise en œuvre des activités programmées par le CPCO, notamment la préparation du plan régional de gestion des pêches et l’évaluation à mi-parcours du plan régional du CPCO de lutte contre la pêche INN.

IX. ÉLECTION DU BUREAU

49. La Conférence des Ministres a élu un bureau conformément aux dispositions des articles 7.1 et 7.3 de la Convention du CPCO. Le nouveau bureau se compose comme suit :

- ✓ Président : **LIBERIA**
- ✓ Vice-Président : **NIGERIA.**

X. DATE ET LIEU DE LA DIXIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES DU CPCO

50. La dixième Conférence des Ministres du CPCO est prévue en décembre 2017, à Abuja au Nigeria. Le Président en exercice de la Conférence et le pays hôte, en liaison avec le Secrétariat du Comité, sont invités à fixer les modalités pratiques de sa tenue et en informer les États membres.

XI. DÉCLARATIONS DES MINISTRES ET CHEFS DE DÉLÉGATIONS

51. Les Déclarations des Ministres et des Chefs de Délégations de la République du Bénin, de la République de Côte d’Ivoire et de la République Fédérale du Nigeria ont été enregistrées par la neuvième session de la Conférence des Ministres. Les États ont successivement rappelé la priorité accordée par leurs gouvernements pour promouvoir une importante production de poisson dans un souci d’atteindre la sécurité alimentaire. Ils ont souligné la nécessité d’adopter des politiques et stratégies communes pour une gestion durable des ressources partagées pour lutter contre la pêche INN et pour le développement d’un commerce intra-régional équitable du poisson. Ils ont exprimé toute leur profonde gratitude aux partenaires techniques et financiers du CPCO, notamment le Gouvernement Norvégien à travers TMT, la FAO, l’UE, l’UA, WordFish, la BAD et la Banque Mondiale pour les appuis réguliers au CPCO au cours de ces dernières années, à travers des projets et programmes d’intérêt commun. Enfin, ils ont encouragé le Secrétariat du Comité pour le travail effectué et renouvelé leur engagement à remplir les

obligations qui sont les leurs, pour l'atteinte des objectifs du Comité. Les déclarations figurent en **annexe 5**.

XII. QUESTIONS DIVERSES

52. Une déclaration a été faite par la Société civile du Liberia, notamment les transformatrices et commerçantes de poisson qui demandent un peu plus d'attention et d'appui du CPCO pour développer leurs activités.

53. La délégation du Liberia souhaite une plus grande collaboration dans le traitement des cas de pêche illicite en souffrance dans la région.

XIII. ADOPTION DU RAPPORT

54. Le rapport a été adopté à l'unanimité par les Ministres et les Chefs de délégations.

XIV. CLÔTURE DE LA RÉUNION

55. Le Président de la Conférence des Ministres a déclaré clos les travaux de la réunion à 13h30mn.